RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°995) DE MISE A DISPOSITION LA SALLE BERLIOZ A L'ASSOCIATION «FUGA FURIOSA», A TITRE PAYANT

DÉCISION N° DM-24-479

EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Fuga Furiosa » dont le siège est situé 182 avenue d'Italie, 75013 Paris, représentée par sa présidente, Madame Anne-Sophie ROSSE, d'organiser la répétition d'un ensemble le 28 septembre 2024 et le 25 janvier 2025 de 10h00 à 17h00 dans la salle Berlioz ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Fuga Furiosa » dont le siège est situé 182 avenue d'Italie, 75013 Paris, représentée par sa présidente, Madame Anne-Sophie ROSSE, une convention de location des salles, pour un montant de 392 € TTC (trois-cent-quatre-vingt-douze euros), afin d'organiser la répétition d'un ensemble le 28 septembre 2024 et le 25 janvier 2025 de 10h00 à 17h00 dans la salle Berlioz ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241223-lmc1H12387H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2024
Date de Publication : 23/12/2024